



Commission des projets routiers

1221 - Voirie départementale - Modernisation du réseau routier

RD 392 à ENTZHEIM - Transfert de voirie

Rapport n° CP/2014/564

Service gestionnaire :

Secrétariat général du pôle aménagement du territoire - Service des opérations foncières

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation les modalités de transfert au profit de la voirie communale d'ENTZHEIM de plusieurs parcelles de terrain issues de l'ancienne RD 392.

Dans le cadre des régularisations foncières engagées entre le Département du Bas-Rhin et la Communauté Urbaine de STRASBOURG, la commission permanente a approuvé, lors de sa séance du 3 février 2014, le transfert de plusieurs parcelles départementales identifiées comme étant de la gestion communautaire sur le ban de la commune d'ENTZHEIM. Ces parcelles sont toutes situées en agglomération.

Il s'avère toutefois que la rue Jean Bugatti (ex RD 392, ancienne route de Duppigheim) se prolonge hors de l'agglomération tout en ayant perdu toute vocation départementale. Ce tronçon pourrait dès lors être transféré à la commune d'ENTZHEIM au titre du domaine public communal.

La commune d'ENTZHEIM a délibéré favorablement sur le transfert des parcelles qui lui reviendraient en date des 3 juillet 2013 et 28 novembre 2013.

Les transferts de propriété à réaliser sont effectués sans déclassement préalable, conformément aux dispositions de l'article L 3112-1 du Code général de la propriété des personnes publiques. Par ailleurs, ces transferts s'opèreront sans paiement de prix.

Les parcelles à transférer sont les suivantes :

- Section 26 n° 405/259 (ancien n° provisoire (1)/259) avec 28,84 ares
- Section 29 n° 276 avec 28,68 ares
- Section 29 n° 318 avec 8,58 ares
- Section 29 n° 319 avec 18,11 ares
- Section 29 n° 320 avec 4,38 ares
- Section 29 n° 321 avec 37,29 ares
- Section 31 n° 135/0.15 avec 38,38 ares.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

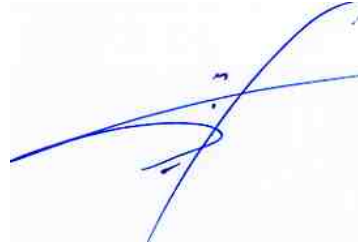
- approuve le transfert, sans paiement de prix, des parcelles situées à ENTZHEIM, issues de l'ex RD 392, au profit de la voirie communale d'ENTZHEIM (section 26 n° 405/259 (ancien n° provisoire (1)/259) avec 28,84 ares, section 29 n° 276 avec 28,68 ares, n° 318 avec 8,58 ares, n° 319 avec 18,11 ares, n° 320 avec 4,38 ares, n° 321 avec 37,29 ares et section 31 n° 135/0.15 avec 38,38 ares) ;

- dit que l'acte sera passé en la forme administrative.

Elle désigne, par ailleurs, Monsieur Alfred BECKER, vice-président du Conseil Général en charge du pôle aménagement du territoire, en qualité de représentant du Département habilité à signer l'acte afférent à ce transfert.

Strasbourg, le 19/08/14

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes. The signature is positioned above the name 'Guy-Dominique KENNEL'.

Guy-Dominique KENNEL